

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2019 à 20 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Absents excusés :

Mme Sandrine VAUDON.

M. Michel VELAS ayant donné procuration à M. Pierre BURGAT.

Secrétaire de séance: Mme Clémence DENUELLE.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de rétablissement de voirie avec l'APRR. En effet l'APRR a programmé des travaux de restauration de la continuité écologique du ruisseau de Vau. Ces travaux consistent notamment en des opérations de déblai/remblai au niveau des berges. Cela se traduirait par un empiètement de la piste le long de la berge située rive gauche du cours d'eau. Le chemin communal serait donc décalé par rapport à son emprise actuelle. Il convient donc de signer une convention de rétablissement de voirie entre la commune de Saint Martin du Fresne et l'APRR.

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le département de l'Ain dans le cadre de la réalisation d'une voie piétonne le long de la RD 1084 entre le PR 63+685 et le PR 63+855. Cette convention précise les engagements respectifs de nos deux collectivités vis-à-vis du projet.

Ensuite Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la modification du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de logement social (PPGD) pour intégration de communes de l'ex – Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville.

**Le Conseil Municipal,
A 13 voix pour et 1 abstention,**

Approuve la modification des statuts de Haut-Bugey Agglomération pour la prise de compétence : Participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Accepte le principe de poursuivre l'action de prévention spécialisée sur le territoire,
Désigne la commune de Montréal-La-Cluse en tant que structure porteuse de la convention,
Accepte de signer une convention avec la commune de Montréal-La-Cluse afin d'établir les modalités de participation financière.

Approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal d' Initiative Forestière (SIIF) à compter du 1er janvier 2020.

Accepte les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-après :

- **Affectation du résultat** : le résultat comptable sera affecté à Haut Bugey Agglomération qui reprendra les droits et obligations de ses communes membres, qui étaient membres du SIIF.
A ce jour, le résultat comptable est estimé, compte tenu du budget primitif 2019, à :
Section de fonctionnement : déficit de 28 042,90 €
Section d'investissement : excédent de 46 644 €
SOLDE POSITIF : 18 601,10 €
- **Répartition de l'actif et du passif** : l'actif et le passif seront reversés à HBA après les vérifications d'usage auprès de la Trésorerie d'Oyonnax, comptable assignataire des comptes des deux collectivités.
- **Répartition de l'emprunt** : sans objet.
- **Transfert de personnel** : sans objet.
- **Archives syndicales** : elles seront récolées et transmises à HBA, après visa de l'Archiviste de l'Ain.

Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Préfet de l'Ain en vue de l'arrêté de dissolution dudit syndicat.

**Le Conseil Municipal,
A 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention**

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 150,00 € à l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA).

**Le Conseil Municipal,
A 12 voix contre et 1 abstention**

Refuse d'allouer un aide financière à l'Amicale Boule pour son équipe de 2^{ème} division.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Accepte les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des CEE issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des CEE que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention.

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des CEE concernées et de toutes les pièces concernant ce service.

S'engage à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation.

S'engage à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

Est informé :

- Que l'enquête publique du PLUIH est en cours depuis le 09/09/2019 et jusqu'au 09/10/2019. Le dossier est consultable en mairie et le commissaire enquêteur sera présent le 27/09/2019 de 9h à 12h. Les dossiers sont également consultables sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.
- Que la location du hangar de Chamoise ainsi que celui de la Place de la Mairie va désormais être réglementée.
- Que l'Association de Défense du Bief de Vau a demandé au Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) à être associé aux débats concernant les travaux envisagés dans la plaine.
- Que nous sommes toujours à la recherche d'une personne pour le recensement de la population qui aura lieu en janvier et février 2020.
- Que le Conseil Municipal est invité à une visite du parc éolien d'Apremont le 12/10/2019.
- Qu'à ce jour, l'effectif de l'école est de 74 élèves (9 PS, 7 MS, 6 GS, 8 CP, 14 CE1, 8 CE2, 9 CM1 et 13 CM2).

Séance levée à 22 h.

Le Maire,
Dominique TURC

